

Evaluation des cours de langue pour personnes migrantes

Mandat du Service de la population et des migrations du canton du Valais dans le cadre du Programme d'intégration cantonal 2018 – 2021

Juillet 2020

Rapport élaboré par la HES-SO Valais-Wallis sur mandat du Service de la population et des migrations

Cheffe de projet : Amel Mahfoudh

Collaboratrice : Rebecca Jung

Table des matières

1	Présentation.....	4
1.1	Informations générales	4
1.2	Méthodologie	5
2	Cours de langue pour personnes migrantes	7
2.1	Cadre légal.....	7
2.2	Données statistiques	9
2.3	Apprentissage de la langue et intégration	10
3	Institutionnalisation de l'enseignement de la langue.....	12
3.1	Description de l'offre de cours de langue	13
3.2	Diversification et évolution de l'offre.....	15
3.3	Intégration du programme <i>fide</i>	16
3.4	Communication et diffusion de l'information au public cible.....	17
4	Participant·e·s aux cours de langue	19
4.1	Résultats quantitatifs	19
4.2	Résultats qualitatifs.....	21
4.3	Parcours social et professionnel des participant·e·s aux cours de langue.....	23
5	Synthèse et recommandations	26
6	Annexes	28
6.1	Bibliographie.....	28
6.2	Glossaire	29
6.3	Table des figures.....	30

1 Présentation

1.1 Informations générales

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC), la Confédération propose des mesures spécifiques d'intégration, complétant les mesures fournies par les structures ordinaires, accordant ainsi une attention accrue à l'intégration des personnes migrantes. Le PIC 2 (2018 – 2021) précise les objectifs à poursuivre et rappelle que le domaine d'encouragement « langue et formation » spécifie que « les migrantes et les migrants disposent d'offres de formation appropriées leur permettant d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires à leur communication au quotidien et adaptées à leur situation professionnelle¹ ».

En soutenant ce domaine, Confédération et cantons s'efforcent de promouvoir des offres d'apprentissage de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile adaptées tant aux besoins individuels qu'aux nécessités économiques prenant appui pour ce faire sur la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Ainsi ce point fort du PIC, l'apprentissage d'une langue nationale, part du principe que la communication et la compréhension sont les portes d'entrée pour s'intégrer dans un nouvel environnement.

Pour garantir cette mesure, le Service cantonal de la population et des migrations (SPM) du canton du Valais a poursuivi et approfondi son soutien au développement des cours de langue par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) qui pilote depuis de nombreuses années ce processus. En effet, le PIC 1 a vu se concrétiser des offres de cours dans toutes les villes et régions du canton portées par les déléguées et les délégués à l'intégration. Cet essor met en évidence non seulement l'implantation des cours de langue sur l'ensemble du territoire mais aussi l'adhésion des communes au PIC en vue d'inciter les personnes migrantes domiciliées sur leur territoire à y participer. Un autre point à relever dans le processus conduit par le BCI est le soutien à la formation des enseignantes et enseignants dans le cadre du programme *fide*. Ce programme, proposé au niveau national, vise à « garantir des opportunités de développement et d'évaluation des compétences linguistiques efficaces et de qualité pour les personnes allophones. L'approche didactique de *fide* se fonde sur des principes tels que le rapport au quotidien ainsi que l'orientation vers l'action et les besoins »².

C'est dans ce contexte en évolution qu'intervient l'évaluation des cours de langue mandatée par le SPM. Afin de répondre au mieux aux enjeux que ne cesse de poser une offre en constants questionnements et remédiations, les objectifs suivants ont été retenus :

¹ Département fédéral de justice et police, Secrétariat d'Etat aux migrations, Programmes cantonaux d'intégration (PIC) 2018 - 2021: Grille d'objectifs PIC, mai 2017

² Programme FIDE : <https://www.fide-info.ch/fr/wasistfide>, consulté le 09.04.2020

- rappel des contextes prioritaires dans le cadre du développement des cours de langue,
- mise à jour de la cartographie des cours de langue sur le territoire cantonal en se basant sur les statistiques 2018,
- repérage des pédagogies utilisées, des publics-cibles, du suivi des enseignements,
- enquête qualitative par focus group auprès de personnes migrantes fréquentant les cours,
- enquête qualitative auprès d'organismes chargés de la mise en place des cours et de personnes clés : délégué·e·s à l'intégration, enseignant·e·s,
- identification de bonnes pratiques.

Si l'importance de l'apprentissage d'une langue nationale pour des personnes migrantes désireuses de s'installer dans un pays fait l'objet d'un certain consensus, les modalités pour y parvenir, la qualité des prestations proposées, le soutien à des objectifs d'intégration autres telle l'insertion professionnelle, suscitent interrogations et parfois controverses. Pour y répondre, ce rapport mentionne quelques éléments du contexte légal, dresse un tableau statistique, analyse les données fournies par l'ensemble des personnes ayant participé à l'enquête.

1.2 Méthodologie

Les options méthodologiques retenues pour l'évaluation des cours de langue ont été décidées en tenant compte des particularités de ce secteur, de ses multiples déclinaisons et également de la première évaluation des cours de langue commandité par le BCI datant de 2010³. L'évaluation 2010 portait sur l'organisation, le développement envisagé, la gestion, le réseautage, etc. Plusieurs recommandations formulées dans l'évaluation 2010 ont été mises en œuvre, par exemple la formation des enseignant·e·s, une adaptation des offres pour les femmes, l'offre de cours dans toutes les régions du canton. L'évaluation actuelle peut ainsi se concentrer sur les publics-cibles : leur degré d'adhésion au programme pédagogique, leurs besoins, leurs attentes.

Tenant compte des éléments ci-dessus, une représentation a été déterminée selon les critères suivants :

- les régions linguistiques : Bas-Valais et Haut-Valais,
- les villes et régions : Monthey, Martigny, Sierre, Viège et Entremont et la vallée de Zermatt,
- la plaine et la montagne,

³ Gay, M. et Waldis, B., Point fort 1 – « Langue et Formation » pour le canton du Valais » Rapport d'évaluation, 2010

- des organisateurs communaux et des organisateurs indépendants,
- des organisateurs travaillant avec des enseignant·e·s professionnel·le·s et des organisateurs travaillant avec des bénévoles,
- des choix pédagogiques diversifiés.

Une enquête qualitative a été décidée dans le but de permettre un échange approfondi lors d'une rencontre. Pour les organisateurs de cours et pour les personnes migrantes, une participation optimale est essentielle. Il convient de signaler que les contraintes liées à une communication parfois malaisée, en raison du niveau linguistique de certaines personnes migrantes, rend d'autant plus nécessaire un recueil des données ajusté aux personnes en présence. A cet effet, deux méthodes qualitatives ont été retenues regroupant les divers publics :

- Des interviews auprès des personnes clés en charge de l'organisation des cours de langue impliquées dans le réseau communal ou régional : responsables d'organismes, délégué·e·s à l'intégration, enseignant·e·s.
- Des focus group auprès d'un échantillon de personnes migrantes qui suivent des cours de langue. Au total près de 40 à 50 personnes sont appelées à participer à 5 focus group constitués avec l'aide des organisateurs de cours soit environ 10 personnes migrantes par focus group. Ceux-ci sont répartis dans les diverses villes et régions selon les critères émis plus haut⁴.

Des grilles d'entretien ont été élaborées en fonction des deux options citées. Les questions destinées aux personnes en charge de l'organisation des cours ont été adaptées aux questions à l'intention des focus group afin que le croisement des réponses permette d'analyser et approfondir les différents points de vue.

⁴ En raison de la pandémie du coronavirus, 2 focus group n'ont pas pu avoir lieu. Environ 30 personnes migrantes ont participé à l'enquête.

2 Cours de langue pour personnes migrantes

Afin de cerner au mieux les considérations qui ont conduit à l'évaluation des cours de langue dans le canton du Valais, des fondements sont rappelés ayant trait au cadre légal, à une approche statistique et à une présentation de l'état des connaissances interrogeant la corrélation entre apprentissage de la langue et intégration.

2.1 Cadre légal

Divers articles de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)⁵, de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE)⁶ ainsi que de la loi sur la nationalité (LN)⁷ et de l'ordonnance sur la nationalité (OLN)⁸ rappellent la nécessité de l'apprentissage de la langue nationale parlée sur le lieu de domicile ou de sa maîtrise en vue d'une intégration durable ou d'une demande de naturalisation en Suisse. C'est dans ce contexte que s'inscrit le domaine « langue et formation » du PIC qui se fonde principalement sur l'article 4 de la LEI notamment les alinéas 2 et 4.

Art. 4 Intégration (LEI)

2 Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

4 Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale.

Cet article consacre l'importance de l'apprentissage d'une langue nationale et de la familiarisation avec la société et le mode de vie en Suisse incluant vie économique, sociale et culturelle. Ces divers éléments sont appuyés par des articles suivants relevant de l'OIE qui rappellent les incitations à l'apprentissage d'une langue nationale et le financement prévu à cet effet.

Art. 8 Première information et mesures d'intégration à l'arrivée en Suisse (OIE)

(art. 4 et 57 LEI)

¹ Les autorités compétentes de la Confédération, des cantons et des communes fournissent des informations aux étrangers nouvellement arrivés en Suisse, notamment sur :

- a. l'importance des connaissances linguistiques, de la formation et du travail ;*
- b. les offres destinées à améliorer les compétences linguistiques ;*

⁵ Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) du 16 décembre 2005 (Etat le 1er avril 2020)

⁶ Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 15 août 2018 (Etat le 1er mai 2019)

⁷ Loi sur la nationalité (LN) du 20 juin 2014 (Etat le 9 juillet 2019)

⁸ Ordonnance sur la nationalité (OLN) du 17 juin 2016 (Etat le 9 juillet 2019)

Art. 12 Domaines d'encouragement (OIE)

(art. 58, al. 5, LEI)

¹ *Des contributions financières peuvent être accordées en particulier pour :*

c. favoriser les compétences linguistiques et l'apprentissage de la langue nationale parlée au lieu de domicile ;

Plusieurs autres articles de la LEI relèvent de l'exigence de la connaissance d'une langue nationale pour obtenir une autorisation d'établissement. Différents critères sont émis parmi lesquels pour l'étranger qui souhaite s'établir, l'aptitude « à bien communiquer dans la langue nationale parlée au lieu de domicile » (Art. 34 Autorisation d'établissement). Vont dans le même sens les articles 43 « Conjoint et enfants étrangers du titulaire d'une autorisation d'établissement », 44 « Conjoint et enfants étrangers du titulaire d'une autorisation de séjour ». Si les derniers articles cités ne relèvent pas directement de l'intégration spécifique, ils n'en sont pas moins décisifs pour les personnes migrantes désireuses de s'installer en Suisse et peuvent déterminer attentes et besoins en termes de cours de langue.

Pour les personnes désirant acquérir la nationalité suisse, les exigences en matière de compétences linguistiques sont présentes dans la loi sur la nationalité et précisées par l'ordonnance.

Art. 12 Critères d'intégration (LN)

1 Une intégration réussie se manifeste en particulier par

c. l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit ;

Art. 6 Attestation des compétences linguistiques (OLN)

(art. 12, al. 1, let. c, 20, al. 1, et 26, al. 1, let. a, LN)

¹ *Le requérant doit justifier de connaissances orales d'une langue nationale équivalant au moins au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues et de compétences écrites du niveau A2 au minimum.*

² *La preuve des compétences linguistiques aux termes de l'al. 1 est réputée fournie lorsque le requérant :*

d⁹. dispose d'une attestation des compétences linguistiques qui confirme ses compétences linguistiques aux termes de l'al. 1 et repose sur une procédure d'attestation conforme aux normes de qualité généralement reconnues en matière de tests linguistiques.

⁹ Nouvelle teneur selon le ch. II de l'Ordonnance (OASA) du 15 août 2018, en vigueur depuis le 1er janv. 2019 (RO 2018 3173).

³ *Le SEM aide les cantons lors de l'examen des attestations des compétences linguistiques visées à l'al. 2, let. d, et lors de l'élaboration de tests linguistiques cantonaux. Il peut également confier ces tâches à des tiers.*

Ces articles instruisent sur la volonté de la Confédération d'instituer l'intégration linguistique comme une exigence de fond pour tout projet de résidence pérenne en Suisse ou pour une naturalisation. Dans ce sens, la maîtrise d'une des langues officielles est considérée comme étant indispensable pour participer (et s'intégrer) à la vie sociale, économique et politique en Suisse. Dans ce contexte, des offres de cours de langue ont été développées et proposées aux autorités cantonales afin de favoriser l'acquisition langagière et enrichir les possibilités de communication.

2.2 Données statistiques

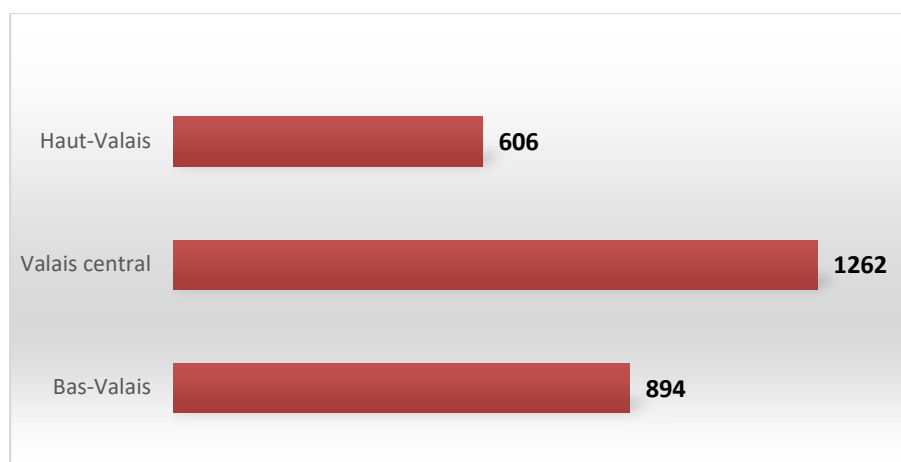
Ces dernières années, l'offre de cours de langue soutenue par le PIC I et II s'est développée dans toutes les régions du canton. Les prestataires forment un maillage de structures communales et associatives qui rend accessible les cours d'apprentissage de la langue locale au plus grand nombre de personnes migrantes.

En Valais, en 2018, 2'762 personnes allophones ont fréquenté les cours de langue organisés dans le cadre du PIC. Cette offre de cours est assurée par :

- 17 organismes : 11 structures communales chargées de l'intégration et généralement sous la responsabilité d'un-e délégué-e à l'intégration, et 6 structures associatives autonomes qui développent des programmes d'apprentissage de langue reconnus par le PIC.
- 15 organismes dans la partie francophone du canton et 2 organismes dans la région germanophone.

Le graphique ci-dessous (Figure 1) indique la répartition du nombre de participant·e·s (n = 2'762) selon les régions du canton divisées en trois régions principales pour une lisibilité optimale. Le Bas-Valais compte 5 organisateurs de cours, le Valais central regroupe 10 organisateurs et le Haut-Valais, 2 organisateurs.

Figure 1 : Répartition des effectifs selon les régions, Valais, 2018



Source : Controlling BCI, 2018¹⁰

Par rapport à une population étrangère de 78'076 personnes (2018), le nombre total de participant-e-s aux cours de langue représente 3,5 %. Il est intéressant de noter que le Haut-Valais affiche le taux le plus élevé, soit 4,5%, par rapport au Valais central avec 3,8%, et le Bas-Valais avec 2,9%. Ces taux ont été établis par rapport à la population étrangère respective de chaque région¹¹. Ces différences pourraient être expliquées par le fait que le Bas-Valais héberge un plus grand nombre de personnes d'origine francophone.

2.3 Apprentissage de la langue et intégration

L'apprentissage de la langue est fondamental dans le processus d'intégration des migrant-e-s à la société et au pays d'installation. La langue est une ressource nécessaire pour avoir une autonomie au quotidien et développer un échange social ainsi son apprentissage est une composante centrale de l'intégration dans ses dimensions sociales, culturelles, économiques et professionnelles.

Le Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants¹², basé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), établit trois grands objectifs pour les offres en matière d'encouragement linguistique, soit le développement des :

- compétences linguisto-communicatives : les personnes migrantes doivent acquérir un niveau de langue qui leur permette de communiquer et de répondre à leurs besoins de formation et de travail ;

¹⁰ L'ensemble des graphiques de l'étude sont tirés des statistiques 2018 du Bureau cantonal de l'intégration chargé de superviser les mesures PIC mises en œuvre dans le canton du Valais

¹¹ vs.ch/web/acf/statpop

¹² Office Fédéral des Migration, 2009.

- compétences culturelles et interculturelles : apprendre la langue permet de se familiariser avec la culture du pays d'installation et facilite le parcours d'intégration, il s'agit d'un bénéfice connexe qui découle des interactions avec les enseignant·e·s ;
- compétences méthodico-didactiques : à travers les cours de langues, les personnes migrantes acquièrent une méthodologie de travail et de formation utile pour continuer leur apprentissage de façon autonome.

L'encouragement linguistique est ainsi conçu pour développer rapidement des stratégies d'apprentissage et construire des compétences langagières afin d'être autonome et de pouvoir agir dans des contextes concrets (travail, lien avec différentes institutions, vie quotidienne, etc.). Dans ce sens, le Curriculum-cadre est un document de référence pour les organismes chargés de cours de langue pour personnes migrantes allophones.

Dans la littérature, le terme « intégration linguistique » est souvent utilisé. Un terme qui doit être compris comme étant un processus d'intégration par le biais de la langue¹³. Cette intégration linguistique est un processus bidirectionnel puisqu'il permet aux personnes de comprendre leur environnement et en même temps favorise l'ouverture « d'une communauté linguistique au partage et à l'exercice d'une langue commune »¹⁴. Dans ce sens, les lieux d'apprentissage de la langue sont des terrains où les personnes acquièrent plus qu'une compétence linguistique, elles se familiarisent avec une culture et une société.

Apprendre la langue est un objectif immédiat pour les dispositifs d'enseignement et est l'objet d'évaluation formelle de niveau et de maîtrise technique. Les bénéficiaires de cours vont associer cette nouvelle langue aux autres langues parlées dans le sens d'une appropriation plurilingue qui participe à construire cette interculturalité et capacité à s'adapter et s'ouvrir aux divers contextes socioculturels. L'appropriation est entendue comme un processus qui englobe les expériences des personnes en matière d'apprentissage et leur vécu dans les différents espaces langagiers. Cette appropriation dépend de plusieurs facteurs tels que la socialisation langagière passée et présente¹⁵, la mobilité des personnes entre plusieurs espaces langagiers et leur parcours migratoire¹⁶.

Au regard des exigences et des contraintes en matière de politique d'immigration, l'apprentissage de la langue est nécessaire mais il est souvent insuffisant pour une intégration des personnes migrantes. Le processus d'intégration est de plus en plus complexe et dépend de plusieurs facteurs autres que langagiers : reconnaissance de la formation antérieure et des compétences professionnelles, conditions socio-économiques, existence de structures d'intégration sociale, etc.

¹³ Calinon, A. (2013). « L'intégration linguistique » en question. *Langage et société*, 144(2), 27-40.

¹⁴ Calinon, 2013, page 30.

¹⁵ Leconte, F. (2016). Adultes migrants, langues et insertions sociales : Dynamique d'apprentissage et de formation. Hal-01789229.

¹⁶ Meunier, D. (2019). Penser les modalités d'une appropriation plurielle des langues et des expériences de mobilités : représentations de l'altérité, réflexivité et dispositifs didactiques. *Recherches en didactique des langues et des cultures. Les cahiers de l'Acedle*, 16 (2).

Dans ce sens, les organismes prestataires de cours de langue pour personnes migrantes sont en tension entre les exigences des politiques de migration et d'intégration et les attentes et besoins des personnes. Néanmoins, nous observons dans l'espace européen, y compris en Suisse, que la connaissance de la langue, évaluée selon une échelle de niveau, est utilisée comme indicateur d'intégration pour les personnes en vue d'un séjour pérenne ou l'acquisition de la citoyenneté.

3 Institutionnalisation de l'enseignement de la langue

L'offre de cours de langue a bénéficié du soutien du Programme d'intégration cantonal. Le SPM a fait le choix, dès le début, de déléguer l'apprentissage de la langue aux structures existantes poursuivant en cela les objectifs signalés dans l'évaluation du PIC I¹⁷ en 2017. Cette évaluation avait en effet souligné l'impulsion donnée par le financement du SPM au secteur qui avait connu un développement important et qui a permis de construire un réseau d'organismes couvrant l'ensemble du canton et offrant des cours adaptés et de qualité aux personnes allophones.

Grâce aux financements du PIC 1 et 2, les réalisations suivantes sont à relever :

- Un étoffement de l'offre et une réponse plus adéquate aux besoins des personnes migrantes.
- Une professionnalisation des organismes par un recrutement d'intervenant·e·s formé·e·s en pédagogie, enseignement et formation d'adultes. Plusieurs organisateurs ont également développé une offre supplémentaire au-delà de l'offre subventionnée, soit les cours de préparation aux tests DELF ou TELC. Ces certifications sont demandées par les personnes souhaitant avoir une équivalence de leur diplôme ou poursuivre une formation universitaire.
- Une institutionnalisation de l'offre de cours par la consolidation des structures et par la stabilisation des postes de travail. Certains organisateurs ont des enseignant·e·s salarié·e·s et des responsables pédagogiques. D'autres structures qui faisaient appel à des bénévoles, ont choisi de défrayer leurs intervenant·e·s.
- Une articulation des cours de langue avec les autres activités d'intégration sociale et professionnelle. Dans l'ensemble des structures visitées, le programme de cours est pensé et adapté aux besoins des personnes allophones par rapport à leur autonomie sociale ou pour qu'elles puissent faire les premiers contacts de recherche d'emploi.

Toutefois, même si ces organismes ont réalisé de grandes avancées et une stabilisation de leurs activités, leur situation est toujours assez fragile et cela en raison de plusieurs facteurs :

¹⁷ Canton du Valais, Département de la sécurité, des institutions et du sport (2017). *Programme d'intégration du canton du Valais – PIC 2 Valais. Encouragement spécifique de l'intégration : Une tâche commune Confédération - cantons*. Sion.

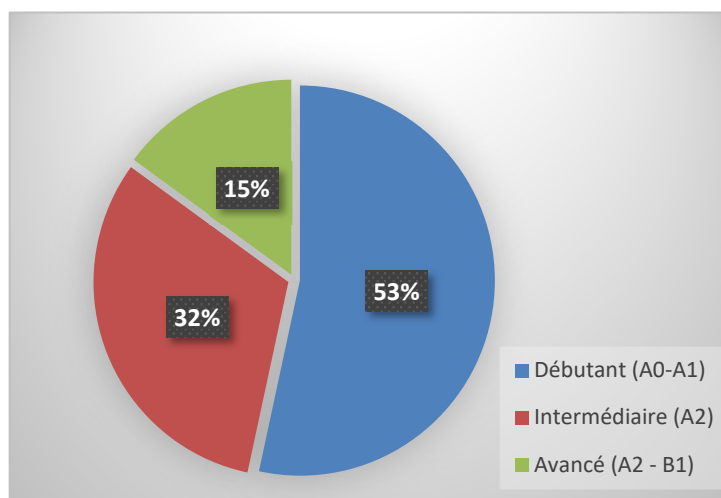
- La variabilité des financements influe sur les offres. Les organismes étant financés à hauteur du nombre de personnes inscrites, leurs ressources sont fluctuantes. Cette difficulté de s'appuyer sur un budget pérenne est source d'incertitude et d'instabilité.
- Le nombre de bénéficiaires de cours est tributaire des arrivées de personnes migrantes en Suisse, l'impact est ainsi direct sur les activités proposées par les organisateurs et le financement des cours.
- La réorganisation récente du secteur de l'asile et la décision de l'Office de l'asile (OASI) de créer des cours spécifiques pour cette population a renforcé l'offre mais elle s'est aussi traduite par le retrait des personnes de l'asile des autres structures d'enseignement de langue. Un nombre significatif de participant·e·s ne fréquente plus ces structures, ce qui se traduit par une perte en diversité de population dans les cours et par une baisse des financements.

3.1 Description de l'offre de cours de langue

Pour les organisateurs, les cours sont structurés en niveau débutant (A0-A1), niveau intermédiaire (A2) et niveau avancé (B1)¹⁸. Certains organismes offrent des cours spéciaux de préparation à des tests de langue tels que le DELF, le TELC ou *fide*. Ces cours spécifiques permettent d'atteindre les niveaux C1, niveau d'autonomie, voire C2 niveau de maîtrise, pour des locuteurs expérimentés.

Par la diversité des offres, les organisateurs de cours s'adaptent ainsi aux publics et à leurs besoins. Les cours d'alphabétisation par exemple répondent aux besoins de personnes arrivant avec une situation d'analphabétisme. Ces cours leur permettent d'apprendre peu à peu le français ou l'allemand en lien avec le rapport au quotidien et l'orientation vers l'action et les besoins mais également à écrire et à lire.

Figure 2 : Répartition selon les types de cours de langue, Valais, 2018

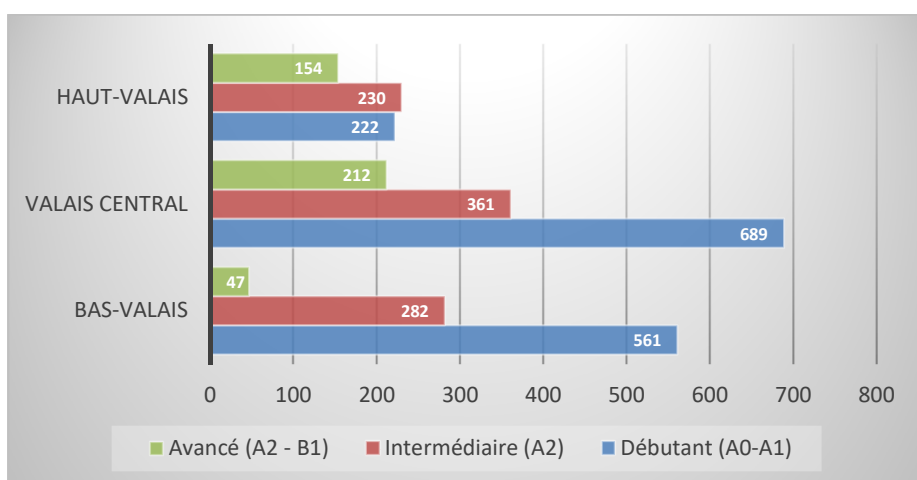


¹⁸ Ce niveau B1 est considéré comme avancé pour les offres usuelles, il ne correspond pas à la terminologie admise soit niveaux C1 et C2 comme niveaux avancés.

En 2018, les critères retenus pour les inscriptions montrent qu'environ la moitié des personnes (1'309) a fréquenté un cours d'introduction à l'une des deux langues du canton (français ou allemand), le tiers a fréquenté des cours de niveau intermédiaire et moins d'une personne sur 5 (16%) un cours avancé (Figure 2).

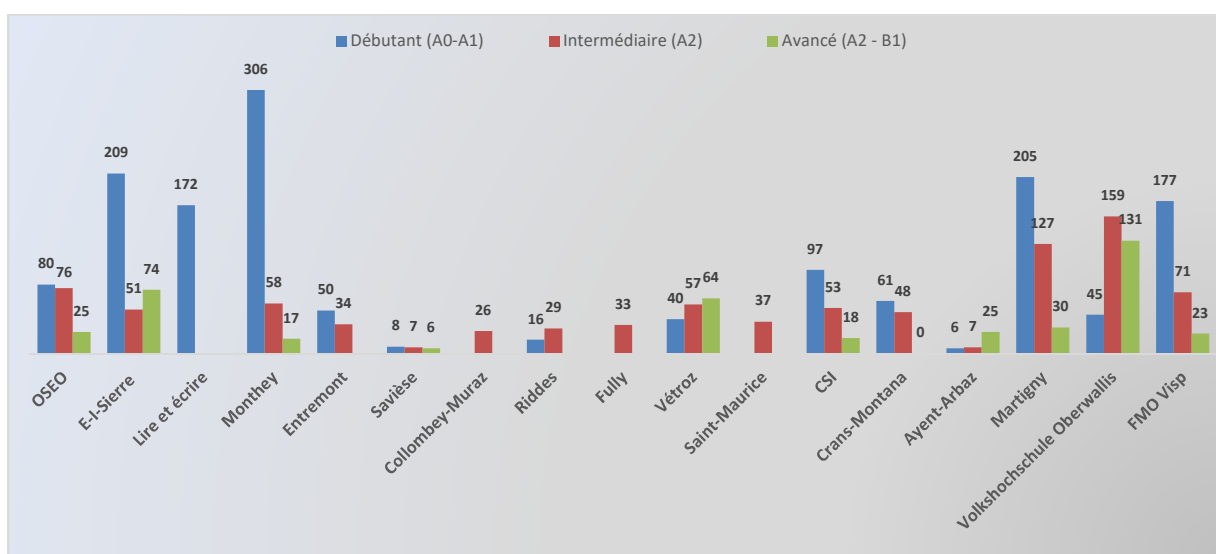
La Figure 3 montre la répartition des cours selon les niveaux proposés et les lieux où ils sont donnés. Il en ressort que le Haut Valais a développé une offre pour les niveaux intermédiaire et avancé assez importante, alors que dans le Valais central et le Bas-Valais l'offre de niveau débutant est plus élevée.

Figure 3 : Effectif par niveau de cours et selon les régions, Valais 2018



L'offre varie également selon les organismes, certains d'entre eux se concentrent sur des cours d'un seul niveau.

Figure 4 : Répartition des effectifs selon les organisateurs et par niveaux de cours, Valais, 2018



Selon la Figure 4, la commune de Fully par exemple offre des cours intermédiaires et l'organisme Lire et écrire se définissant comme un organisme d'alphabétisation, cible les personnes débutantes.

3.2 Diversification et évolution de l'offre

Chez les organisateurs interviewés, nous avons relevé une attention particulière aux besoins des personnes migrantes allophones autant au niveau social que professionnel. En effet, les organisateurs remarquent qu'il y a de plus en plus de jeunes et d'adultes à l'aise avec la technologie et internet qui se renseignent en ligne et demandent à avoir accès à des outils interactifs.

Ainsi les organisateurs déploient des compétences pour adapter les cours aux besoins des bénéficiaires et favoriser au maximum leur participation par :

- La mise en place des cours d'alphabétisation et d'introduction à la langue de façon à permettre à la personne d'acquérir rapidement une autonomie quotidienne.
- Un lien entre le monde professionnel et l'apprentissage de la langue en orientant le cours de langue selon le métier des participant·e·s et en les familiarisant avec le langage du métier. Dans ce sens, certaines villes ou régions proposent des cours pour les saisonniers ainsi que pour les métiers de service, pour les employés d'entreprises (avec la participation de l'employeur), etc.
- Une réponse aux besoins de certaines personnes d'améliorer leur maîtrise de l'écriture. Cette demande est souvent formulée par celles qui ont besoin d'avancer dans leur recherche d'emploi et sont confrontées à la rédaction de lettres de motivation.
- Une flexibilité optimale en appelant les enseignant·e·s à construire le cours au fur et à mesure en concertation avec les participant·e·s et selon leurs attentes et besoins. Le cours devient une ressource et une boîte à outils.
- L'adaptation à l'utilisation d'internet et au recours plus fréquent au numérique par les participant·e·s. Les cours incluent de plus en plus du contenu audiovisuel et des liens pour s'exercer sur certains sites d'apprentissage.

Un des organisateurs interviewés a souligné qu'il est indispensable de « changer les axes de temps en temps parce que les besoins changent et le visage de la migration change aussi ».

Bonnes pratiques

- Renforcer les liens entre apprentissage de la langue et insertion professionnelle par exemple par la mise en place d'ateliers destinés aux bénéficiaires et animés par des intervenant·e·s spécialisé·e·s en insertion professionnelle (familiarisation avec la rédaction des lettres de motivation et des CV, apprentissage du jargon professionnel, préparation d'entretien de recrutement, etc.) ;

- Sensibiliser les employeurs de la ville ou de la région sur l'importance et la nécessité de l'apprentissage de la langue locale pour leurs employé·e·s et les informer des ressources disponibles ;
- Proposer aux employeurs des offres ciblées selon leurs besoins et ceux de leurs employé·e·s.

3.3 Intégration du programme *fide*

L'encouragement des structures de cours de langue pour la mise en œuvre de *fide* a été délégué aux cantons via les programmes d'intégration. Un des objectifs du PIC 2 est de favoriser l'adoption de la pédagogie *fide* pour l'apprentissage de la langue.

D'autre part, si une personne migrante souhaite obtenir la nationalité suisse, la loi sur la nationalité suisse implique de justifier d'une compétence linguistique dans l'une des langues officielles du pays. Cette justification se fait notamment par la présentation d'un test *fide* attestant d'un niveau minimal B1 pour l'oral et A2 pour l'écrit.

Dans le cadre de l'évaluation, il a donc paru important de faire un état des lieux de l'utilisation de *fide* et d'analyser les résultats de cette approche pédagogique.

Pour rappel, *fide*, l'acronyme de « Français, Italiano, Deutsch en Suisse », est un Curriculum-cadre développé au niveau fédéral pour soutenir l'apprentissage des langues par les personnes migrantes, afin de leur permettre d'être rapidement autonomes au quotidien. L'objectif visé par la mise en place de *fide* est d'assurer la qualité des cours et l'utilisation d'une même pédagogie par toutes les structures d'enseignement des langues en Suisse¹⁹.

Ce programme lancé en 2012 propose aux enseignant·e·s trois modules de formation continue au terme desquels une procédure de validation des acquis leur permet d'être reconnu et certifié comme formateur ou formatrice en langue dans le domaine de l'intégration et/ou d'avoir la qualité d'examineur ou examinatrice lors de test de niveau *fide*. Les centres d'enseignement de langue peuvent être également reconnus comme centres de formation et d'examen *fide* s'ils répondent à certains critères de professionnalisation et comptent au moins 3 enseignant·e·s certifié·e·s.

Les organisateurs de cours de langue ont relevé plusieurs avantages à la mise en œuvre de *fide* :

- Ce programme est un gage de qualité de la formation, il a permis d'harmoniser les pratiques d'enseignement dans les différentes structures.
- Les enseignant·e·s ont le choix d'adapter le matériel aux besoins des personnes. A partir de fiches communes de support de cours pour chaque classe, les enseignant·e·s ont la possibilité de compléter avec un matériel supplémentaire.

¹⁹ Fide, <https://www.fide-info.ch/fr/wasistfide>

- *fide* permet d'avoir des classes de niveau hétérogène.
- Le test *fide* devient incontournable pour toute personne souhaitant demander un permis C ou obtenir la naturalisation. Cet aspect contraignant de la loi aurait des effets positifs d'encouragement pour les personnes.

Cependant, le programme *fide* présente aussi des limites et plusieurs critiques ont été formulées dans ce sens :

- Le test *fide* est un test suisse qui n'est pas reconnu au niveau international.
- *Fide* n'est pas reconnu au niveau des établissements universitaires ou de niveau équivalent.
- La méthodologie et le programme de *fide* sont orientés principalement vers les exigences d'intégration.
- Les personnes migrantes ayant un diplôme et souhaitant obtenir une équivalence doivent effectuer deux tests : *fide* pour les services de la migration et un autre test international (DELTA, TELC, etc.) pour les besoins de formation ou de travail. Cette double exigence est porteuse de travail supplémentaire et d'inquiétude quant au passage de l'examen pour les bénéficiaires.
- La formation continue des enseignant·e·s engendre des coûts qui peuvent être élevés pour les structures ayant des budgets limités.

Bonnes pratiques

- Communiquer sur les compétences des enseignant·e·s en termes de formation et de didactique des langues et sur les offres qui en découlent ;
- Responsabiliser les enseignant·e·s *fide* afin qu'elles ou ils sensibilisent leurs collègues à l'intérieur des structures ;
- Soutenir une formation interne aux structures en permettant aux enseignant·e·s de renforcer leurs compétences par un travail collectif est un échange des savoirs, des savoir-faire et des bonnes pratiques.

3.4 Communication et diffusion de l'information au public cible

L'offre de cours de langue est de plus en plus identifiée par la population comme une ressource disponible et de qualité. Les communes et l'ensemble des acteurs associatifs relaient l'information.

Au niveau des acteurs institutionnels :

- Les prestataires de cours de langue publient chaque année des dépliants et feuillets d'information dans plusieurs langues, disponibles dans les principaux lieux fréquentés par les personnes migrantes allophones : guichet de l'office de la population, structures d'aide à

l'emploi (ORP), associations locales, centres SIPE, espaces parents-enfants, cliniques médicales, etc.

- Les délégué·e·s à l'intégration des communes et des régions supervisent la communication des projets d'intégration parmi lesquels les cours d'apprentissage de la langue. Les événements, tels les fêtes interculturelles, les rencontres d'accueil des personnes migrantes, les présences lors de manifestations diverses, sont toujours mis à profit pour diffuser l'information concernant les cours de langue.

Au niveau des réseaux sociaux virtuels et personnels :

- Les réseaux sociaux et les sites web sont de plus en plus utilisés par les personnes pour se renseigner sur les offres d'intégration et notamment sur les cours de langue. Des prestataires reçoivent des demandes de personnes préparant leur arrivée en Suisse et se renseignant préalablement. Certaines plateformes (Facebook et autres) servent à faire circuler l'information entre les participant·e·s. Ce mode de transmission peut poser un problème quand les communes n'ont pas une présence officielle sur ces plateformes. Mais de façon générale, le développement technologique motive les communes à diversifier leurs moyens de communication et à créer une présence professionnelle sur les réseaux sociaux.
- L'information sur les cours circule également beaucoup par le bouche-à-oreille. Les participant·e·s aux cours de langue ont souvent été informé·e·s et encouragé·e·s par une personne de leur entourage. Les prestataires de cours s'accordent pour dire que leurs participant·e·s sont les meilleurs relais pour informer sur les cours.

Bonnes pratiques

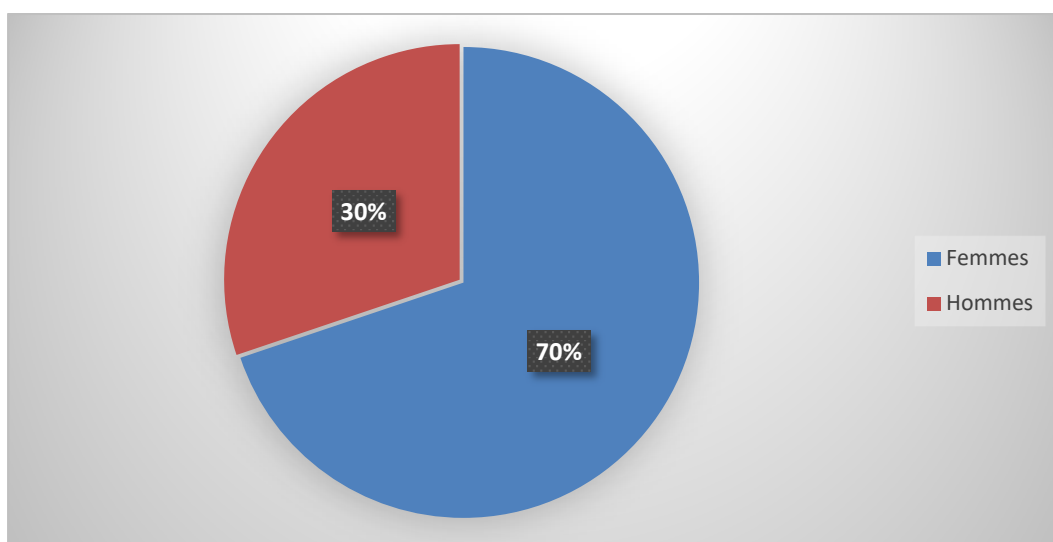
- Renforcer la communication en ligne : présentation du site d'apprentissage, des offres à disposition, planification, objectifs d'apprentissage etc. ;
- Sensibiliser les bénéficiaires à l'utilisation des nouvelles technologies : recherches sur Internet, recherches documentaires ;

4 Participant·e·s aux cours de langue

4.1 Résultats quantitatifs

Le profil statistique qui suit a été élaboré à partir des données compilées annuellement par les prestataires de cours de langue à la demande du SPM. Les données englobent un tri selon le sexe, le statut de résidence, la nationalité, les types de cours (A1, A2, B1).

Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon le sexe, Valais, 2018



La répartition selon le sexe (Figure 5) montre une présence plus importante des femmes, 1'928 femmes ont participé aux cours en 2018 soit 70%. Trois hypothèses peuvent corroborer ce résultat :

- Les conjoints des familles migrantes nouvellement arrivées ont un contrat de travail, les horaires de travail rendent la participation aux cours de langue difficile.
- L'insertion professionnelle favorise de facto un apprentissage de la langue locale même basique.
- Les femmes s'occupent des enfants et vont fréquenter les cours de langue pour pouvoir gérer le quotidien de la famille.

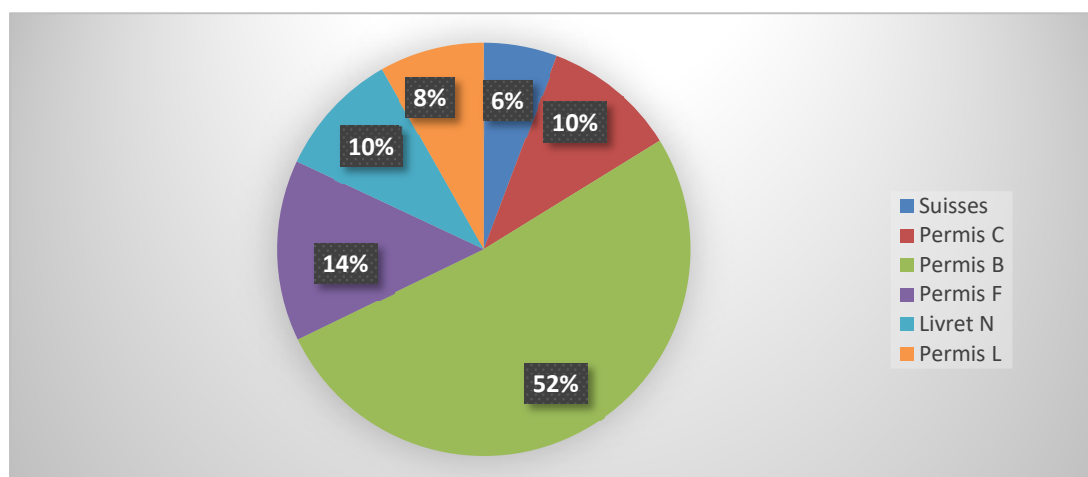
La figure 6 recense les autorisations de séjour attribuées aux bénéficiaires des cours de langue

- Plus du 50% des participant·e·s ont un permis de séjour B
- 1 sur 10 possède un permis C (10%).
- 118 personnes (8 %), pour la plupart des travailleurs saisonniers, détiennent un permis de courte durée (L).

En 2018, les requérants d'asile (N) et les admis provisoires (F) représentent environ 24% des bénéficiaires de cours. Ce dernier groupe fait l'objet d'une entente entre les prestataires de cours et le Service de l'action sociale qui gère les financements concernant l'asile.

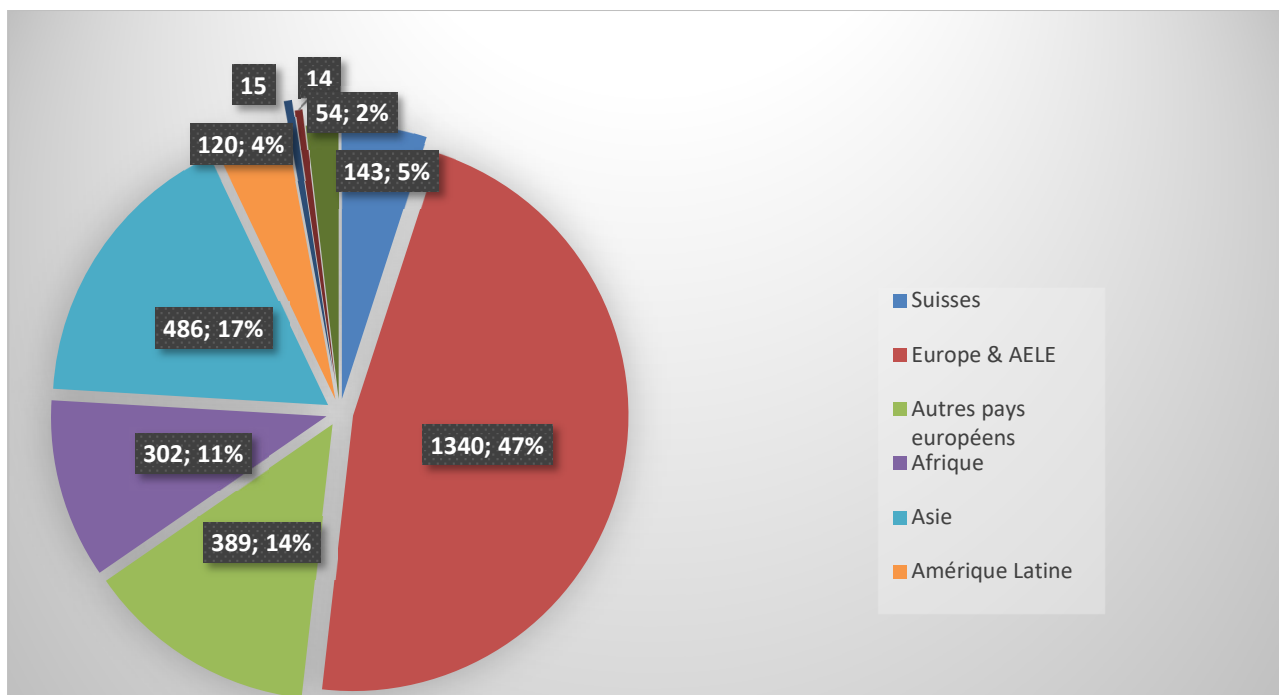
Selon l'article 58a de la LEI, les compétences linguistiques sont considérées comme des indicateurs de l'intégration et sont une exigence pour le changement de permis (du temporaire vers le durable). Dans ce sens, la forte présence des personnes avec un permis B indiquerait une volonté pour une part d'entre elles de répondre aux critères pour obtenir le permis C.

Figure 6 : Répartition des bénéficiaires selon le statut, Valais, 2018



La répartition selon la nationalité des personnes fréquentant les cours (Figure 7) montre que 61% sont de nationalité européenne (UE/AELE et autres pays européens). Ce chiffre reflète la réalité économique puisque les secteurs des services de la restauration, du bâtiment, de l'agriculture attirent nombre d'employé·e·s européen·ne·s.

Figure 7 : Répartition des bénéficiaires selon la nationalité, Valais, 2018



4.2 Résultats qualitatifs

Les données recueillies lors des entretiens avec les prestataires de cours et lors des focus group soulignent une hétérogénéité des profils et des parcours. Ces différences peuvent être liées à :

- L'âge des personnes s'étendant sur toute la durée de la vie professionnelle soit des jeunes acquérant une autonomisation sociale et économique, des adultes actifs en pleine carrière professionnelle, des adultes proches de l'âge de la retraite ayant migré plus tardivement.
- Le statut des ménages qui concerne des jeunes célibataires sans charge familiale, des jeunes mamans avec des enfants en bas âge, des femmes au foyer, des retraité·e·s, etc.
- La nature du projet de migration en particulier l'immigration pour le travail à long terme ou saisonnier, l'immigration dans le cadre du regroupement familial, l'immigration européenne ou dans le cadre de l'asile.
- Les acquis scolaires et professionnels antérieurs à la migration notamment le niveau d'instruction, les diplômes et expériences professionnelles dans le pays d'origine ou d'autres pays de migration.

La synthèse des témoignages des personnes interviewées a permis d'élaborer des profils qui ont été catégorisés en 4 groupes.

Groupe 1

Des jeunes hommes ou femmes, célibataires ou au début de leur vie conjugale, sans enfant, qui ont fait des études ou des formations professionnelles dans leur pays d'origine et arrivent en Suisse soit avec un contrat de travail, soit par regroupement familial avec un conjoint (majoritairement des femmes). Ce groupe est le plus demandeur de cours intensifs, les participant·e·s souhaitent avancer rapidement afin répondre aux exigences du marché du travail, d'entreprendre une mise à niveau, une formation complémentaire, etc.

Groupe 2

Des femmes au foyer avec de jeunes enfants qui sont arrivées en Suisse avec leur conjoint. Ce groupe présente deux profils :

- Un nombre significatif de femmes, jeunes pour la plupart d'entre elles, ont suivi des études universitaires dans leurs pays d'origine de niveau Bachelor voire pour certaines d'entre elles de niveau Master. Elles ont souvent des expériences de travail exigeant des compétences avérées (enseignantes, ingénieures, gestionnaires, médecin, etc.). Ces femmes cherchent à apprendre la langue aussi rapidement que possible compte tenu du temps à leur disposition. Souvent, elles ne bénéficient pas de places de garderie et n'ont pas de réseau familial pour les soutenir.
- Un second groupe de femmes sans formation reconnue et sans qualification professionnelle. Ces femmes pleinement investies dans le travail familial, font face à la nécessité d'apprendre la langue locale pour éventuellement avoir un travail et pouvoir à terme attester de leur connaissance de la langue locale pour obtenir une résidence durable en Suisse. Les cours d'alphabétisation leur sont principalement destinés.

Groupe 3

Des actifs, majoritairement des hommes, exerçant une activité professionnelle liée à des contrats de travail annuels ou saisonniers. Ils travaillent comme techniciens, ouvriers spécialisés, dans les métiers de service, etc. Les cours de langue leur sont nécessaires pour connaître le jargon de leur métier, consolider leur situation d'emploi et éventuellement avoir un permis de résidence plus pérenne.

Groupe 4

Des femmes principalement de plus de 60 ans qui ont rarement ou même jamais travaillé hors du foyer. Elles sont établies en Suisse par immigration familiale depuis plusieurs années mais elles parlent toujours très peu la langue locale. L'introduction de la nouvelle exigence linguistique dans la loi les oblige à prendre des cours de langue pour pouvoir reconduire leur permis de résidence. C'est un groupe difficile à motiver, selon les responsables de cours, l'apprentissage doit souvent passer par des activités sociales.

4.3 Parcours social et professionnel des participant·e·s aux cours de langue

Pour rappel, l'intégration « *doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle* » (LEI, art.4, al.2). Dans cette optique, l'approche du parcours d'intégration sociale et professionnelle des participant·e·s a été documentée par les entretiens. Ce chapitre examine comment des cours d'une langue locale sont partie prenante de ce processus.

4.3.1 Structures d'enseignement, des espaces d'intégration sociale

Une importante communication est établie entre les participant·e·s et les professionne·le·s dans les structures où se déroulent les cours. A plusieurs reprises, il a été relevé que la construction des cours s'adapte aux besoins des participant·e·s et mobilise les ressources disponibles tant du point de vue pédagogique que du point de vue humain. Les participant·e·s rencontré·e·s ont témoigné du soutien dont ils et elles ont bénéficié et de la proximité avec les enseignant·e·s et les responsables des structures. Il est essentiel de souligner que les écoles de langue sont des espaces de socialisation et des espaces de vie pour plusieurs personnes, particulièrement les femmes qui sont souvent limitées au champ domestique et à l'éducation des enfants.

Plusieurs témoignages soulignent comment ces lieux d'études sont devenus des lieux d'intégration sociale et souvent d'épanouissement :

- « Les cours représentent une bouffée d'air pour moi, ça me permet de sortir de mon quotidien de maman et de penser plus à mon avenir professionnel. »
- « L'école est comme ma deuxième maison (instant d'émotion), on peut avoir du soutien et de l'aide. C'est très accueillant, je peux venir deux fois au cours et il y a aussi un café-rencontre pour discuter et je peux laisser mon fils à la garderie. »
- « Nous avons à chaque leçon du matériel de cours, des copies pour chacun, on n'a pas besoin de payer pour les photocopies. Puis, si on veut faire une leçon sur un sujet, nous demandons à notre professeure. »
- « Notre enseignante est valaisanne, elle était professeure de métier, elle connaît bien la ville et elle nous donne beaucoup d'informations et de conseils pour plusieurs questions. »

- « Je suis devenue amie avec Claudine (l'enseignante) on habite le même village et on se rencontre en dehors du cours. » (L'enseignante témoigne qu'elle a beaucoup d'affection pour l'étudiante qui a l'âge de sa fille).

Ces témoignages indiquent que les cours de langue débordent largement de leur mission première, l'acquisition d'une langue locale, pour devenir des lieux de partage favorisant la rencontre des cultures, la naissance de relations amicales, l'échange de conseils et d'informations et in fine une manière d'appréhender la société locale et d'y trouver sa place.

Il convient aussi de souligner que ces retours quant à la qualité des cours de langue et à la diversité des thèmes abordés ont été corroborés par l'ensemble des organisateurs interviewés. Les mesures soutenues par les PIC 1 et 2 ont été mises en œuvre sur l'ensemble du canton et ceci en s'appuyant sur le maillage prévu par la régionalisation du PIC. Communes et régions sont devenues des actrices à part entière et ont largement consolidé le développement de l'intégration.

4.3.2 Eléments sur le parcours professionnel des participant·e·s

Les participant·e·s rencontré·e·s ont aussi été sollicité·e·s pour répondre à la question de la participation économique. De leurs réponses se dégagent des profils et des expériences professionnelles variées :

- 12 personnes ont suivi des études universitaires et obtenu un diplôme dont 10 un Bachelor (tourisme, économie et gestion, ingénierie), une participante possède un Master et une autre était médecin dans son pays d'origine.
- 14 personnes avaient une expérience de travail dans leur domaine d'étude voire un poste à responsabilités avant d'arriver en Suisse.
- 6 personnes n'exercent aucune activité professionnelle actuellement.
- 17 personnes ont actuellement des emplois très précaires.
- La totalité de celles et ceux qui ont un niveau d'étude élevé vivent une déqualification professionnelle.

En tentant d'objectiver les freins et difficultés d'une insertion professionnelle, les personnes interrogées ont relevé :

- Des lacunes dans leur maîtrise de l'écrit et surtout de la prononciation de la langue locale, même si plusieurs parlent parfaitement 2 ou 3 autres langues.
- Les obstacles pour valider leurs diplômes ou obtenir des reconnaissances d'acquis à partir d'expériences professionnelles permettant de démontrer leurs compétences.
- La difficulté de saisir les offices régionaux de placement de la spécificité de leur parcours et du soutien ponctuel dont elles auraient besoin pour trouver un travail correspondant à leurs compétences.

- Leur manque de réseau et de connaissances qui leur fourniraient des recommandations lors de postulations.
- Certains incidents racistes dont elles ont été victimes.

Les bénéficiaires des cours notent un écart qualitatif entre l'accueil au sein des organismes de cours de langue, qu'ils définissent comme bienveillants et à l'écoute, et les organismes dont ils peuvent avoir besoin pour consolider leur intégration.

Face à ce dilemme, les délégué·e·s à l'intégration rencontré·e·s reconnaissent les limites de leur action centrée, pour ce qui concerne la mesure de l'apprentissage de la langue locale, à la réalisation de cet objectif. Les délégué·e·s soulignent la nécessité d'une collaboration inter-institutionnelle pour renforcer l'intégration.

Bonnes pratiques

- Proposer un entretien d'accueil évaluatif et de suivi de la formation ;
- Assurer la construction d'un lien de confiance et de proximité entre les structures et les bénéficiaires ;
- Articuler les cours de langue et l'intégration au quotidien : café-rencontre pour la socialisation et la conversation, activités mères-enfants, groupes d'activités créatives, solutions de garde pour les parents durant les cours, etc. et proposer un lieu permettant de regrouper ces diverses activités d'intégration, culturelles et sociales ;
- Offrir des cours intensifs pour répondre aux besoins des bénéficiaires tels l'accès à une formation, la reconnaissance d'acquis.

5 Synthèse et recommandations

Les recommandations formulées dans l'évaluation 2010 ayant été mises en œuvre (formation des enseignant·e·s, adaptation des offres pour les femmes, offre de cours dans toutes les régions du canton), cette étude relève la qualité des offres de cours de langue, la qualité de l'accueil dans les structures de cours ainsi que la perception que les personnes migrantes ont des organismes comme tremplins pour l'intégration.

Pour avoir opté pour des entretiens semi-directifs et favorisé l'échange avec les organisateurs et les bénéficiaires, la qualité mesurée se base sur leurs expériences, attentes, objectifs personnels, professionnels et d'intégration au sens large. Ce choix implique d'assumer une part de subjectivité dans les résultats présentés, subjectivité de toute personne en parcours migratoire tant les modifications et adaptations sont profondes. Cette part de subjectivité enrichit des critères objectifs repris dans les résultats quantitatifs. Finalement, les effets espérés et par les personnes migrantes et par les organisateurs sont souvent en corrélation.

Enfin il convient de rappeler que les compétences des enseignant·e·s ont été soulignées ainsi que leur disponibilité, quel que soit leur statut : professionnel·le·s, semi-bénévoles, bénévoles. A cet égard, la formation *fide* a favorisé l'utilisation d'un socle commun, adaptable selon les situations.

De 2010 à 2020, la mesure PIC concernant l'apprentissage de la langue a effectué une progression conséquente.

Ces premiers objectifs étant acquis, des jalons peuvent être posés pour la suite qui sont proposés sous forme de recommandations :

Renforcement qualitatif de l'offre :

- Offre de cours intensifs mutualisée entre plusieurs organisateurs ;
- Classes de niveau homogène pour les bénéficiaires avancés ;
- Encourager le regroupement des classes entre organisateurs : ce qui permettra de maintenir le nombre de classes et des niveaux diversifiés.

Elargissement de l'offre :

- Communication plus spécifique auprès des hommes et des employeurs.

Pérennisation :

- Soutien financier à long terme par les communes ;
- Mise en commun des efforts entre le BCI et d'autres services (OASI, ORP, etc.).

Collaboration consolidée :

- Coopération et échange de bonnes pratiques entre les acteurs de la mesure d'apprentissage de la langue locale notamment au niveau régional ;
- Collaboration renforcée entre les organismes de cours de langue et les délégué·e·s à l'intégration des communes et des régions afin de favoriser au mieux l'intégration des personnes migrantes.

6 Annexes

6.1 Bibliographie

Canton du Valais, Département de la sécurité, des institutions et du sport (2017). *Programme d'intégration du canton du Valais – PIC 2 Valais. Encouragement spécifique de l'intégration : Une tâche commune Confédération - cantons*. Sion : SPM.

Calinon, A. (2013). « L'intégration linguistique » en question. *Langage et société*, 144(2), 27-40.

Gay, M. et Waldis, B. (2010). Point fort 1 – « Langue et Formation » pour le canton du Valais ». Rapport d'évaluation. Sion : SPM.

Leconte, F. (2016). Adultes migrants, langues et insertions sociales : Dynamique d'apprentissage et de formation. Accès <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01789229>.

Meunier, D. (2019). Penser les modalités d'une appropriation plurielle des langues et des expériences de mobilités : représentations de l'altérité, réflexivité et dispositifs didactiques. Recherches en didactique des langues et des cultures. *Les cahiers de l'Acedle*, 16 (2).

Loi sur les étrangers et l'intégration du 16 décembre 2005 (Etat le 1er avril 2020 (LEI ; RO 2007 5437). Accès <https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2007/5437.pdf>

Ordonnance sur la nationalité du 17 juin 2016 (Etat le 9 juillet 2019) (OLN ; RO 2016 2577). Accès <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20153117/201907090000/141.01.pdf>

Ordonnance sur l'intégration des étrangers du 15 août 2018 (Etat le 1er mai 2019) (OIE ; RO 2018 3189). Accès <https://www.admin.ch/opc/fr/classifiedcompilation/20180275/201901010000/142.205.pdf>

Loi sur la nationalité du 20 juin 2014 (Etat le 9 juillet 2019) (LN ; RO 2016 2561). Accès : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20092990/201907090000/141.0.pdf>

6.2 Glossaire

BCI	Bureau cantonal de l'intégration
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
DELF	Diplôme d'études en langue française
EPT	Emploi à plein temps
<i>fide</i>	« Français, Italiano, Deutsch en Suisse », concept national d'apprentissage de la langue
FMO	Forum Migration Oberwallis
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
LN	Loi sur la nationalité
OASI	Office de l'Asile
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OLN	Ordonnance sur la nationalité suisse
ORP	Offices régionaux de placement
PIC	Programme d'intégration cantonal
SAS	Service de l'action sociale
SCJ	Service cantonal de la jeunesse
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SPM	Service de la population et des migrations
SFOP	Service de la formation professionnelle
SIPE	Sexualité information prévention éducation
TELC	The European Language Certificates

6.3 Table des figures

Figure 1 : Répartition des effectifs selon les régions, Valais, 2018	10
Figure 2 : Répartition selon les types de cours de langue, Valais, 2018	13
Figure 3 : Effectif par niveau de cours et selon les régions, Valais 2018	14
Figure 4 : Répartition des effectifs selon les organisateurs et par niveaux de cours, Valais, 2018	14
Figure 5 : Répartition des bénéficiaires selon le sexe, Valais, 2018.....	19
Figure 6 : Répartition des bénéficiaires selon le statut, Valais, 2018	20
Figure 7 : Répartition des bénéficiaires selon la nationalité, Valais, 2018	21